

# C

## ommunauté Damanhur :

### les contradictions d'un mouvement magique

*Témoignage de Franco da Prato lors de la conférence de la FECRIS « Sectes et Etat de Droit », à Copenhague le 30 mai 2013. Franco Da Prato a été membre de la communauté Damanhur pendant plusieurs années ; il l'a quittée en 2011.*

La communauté Damanhur, installée en éco-village, est une communauté spirituelle ésotérique, établie en Italie, à environ 50km au nord de Turin.

Fondée en 1976 par Oberto Airaudi, un agent d'assurance et artiste italien né en 1950, elle comptait au départ 24 membres ; sa population a augmenté depuis, jusqu'à atteindre 800 habitants en l'an 2000. Son fondateur est décédé en Juin 2013.

Autarcique, cette communauté possède sa propre constitution avec ses lois, et fonctionne sur un système d'échange basé sur sa propre monnaie. Ses membres ont des statuts différents et se répartissent en quatre catégories de citoyens : A, B, C et D, selon leur implication dans la vie de la communauté. En parallèle, ils franchissent des degrés initiatiques.

Damanhur possède des centres en Europe, en Amérique et au Japon.

Mon nom est Franco Da Prato et j'ai vécu dans la communauté Damanhur pendant plusieurs années, jusqu'en 2011. Le siège principal de cette communauté se situe en Italie, dans le Val Chauselle (Valchiusella), dans la province de Turin. Il existe, en Italie et à l'étranger, de nombreuses associations qui lui sont solidaires, dénommées dans leur jargon *ambassades*. Au sein de la communauté, j'avais le statut d'adepte initié et de citoyen « A ». Dans cet exposé, j'illustrerai quelques aspects cachés et non divulgués de cette communauté, dont seules les personnes qui en sont sorties peuvent témoigner.

## Structure ésotérique et sociale de la communauté Damanhur

La structure de la communauté Damanhur comporte deux parties princi-

pales : une partie sociale et une partie ésotérique. Ces deux aspects distincts ont tous deux un seul objectif de nature économique.

La partie ésotérique est gérée par *l'école de méditation* et par *le maître spirituel* lui-même, et influence de manière déterminante tous les autres aspects de la communauté. Les règles strictes de discipline imposées par *l'école de méditation* et liées à la partie ésotérique ne sont pas discutables ; les éluder peut provoquer l'expulsion de l'adepte de la communauté.

L'aspect social se compose de différents groupes humains et sa structure complexe est gérée par *les organes sociaux* : ces derniers représentent l'aspect public, l'interface idéale pour communiquer avec *l'extérieur*. Cet aspect est lui aussi directement géré par *le maître* de la communauté. Toutefois, le *bureau de presse* de la communauté et le *maître* lui-même nient cette implication directe.

La recherche dans les domaines de la santé et de la spiritualité sont des moyens commerciaux justifiant le prix des produits qui, dans le cas contraire, n'auraient qu'une faible valeur, voire aucune. Je parle des livres, des *cours de réveil*, des instruments magiques et de tout autre produit s'y apparentant directement, conçu et créé par le *maître spirituel* pour les besoins de ses adeptes. Ce n'est pas par hasard s'ils sont les meilleurs clients de son entreprise personnelle.

L'aspect économique est le but ultime de la communauté, le fait que le nom « Damanhur » soit devenu une marque déposée en témoigne. Les dirigeants communautaires, sous le masque d'adeptes initiés, souhaitent créer un nouveau style, en s'appuyant sur la sensibilité à l'écologie, la spiritualité et la santé des futurs clients. Il s'agit d'une vision de la nouvelle économie, qui donne vie à un marché énorme d'articles ésotériques, en Italie et à l'étranger, soutenu par des associations à travers le monde, dont la fonction est d'exporter et de vendre leurs produits.

## Travail volontaire et conséquences économiques pour les adeptes

Pour être reconnue légalement par l'État italien, la communauté Damanhur a dû s'organiser en associations et petites sociétés coopératives du bâtiment. L'inscription des adeptes dans les nombreuses associations a entraîné un type

de travail ne prévoyant aucune rémunération ou retraite, car tout travail effectué au sein de la communauté est toujours considéré comme gratuit et volontaire. Les adeptes ayant assuré des fonctions d'organisation au sein de cette communauté ont de fait perçu un salaire mensuel, décidé par décret officiel par le plus grand organe social, *les Rois guides*. En réalité, ce « travail volontaire » ressemble plutôt à un « emploi subalterne », bien que la Cour d'Appel de Turin, sollicitée à ce sujet, ait exprimé un autre avis.<sup>1</sup>

Le *travail de dévotion ou terrassement*, tel qu'il est défini dans leur jargon communautaire, représente un autre aspect du travail au noir dans la communauté Damanhur. Il ne s'agit pas ici d'heures consacrées volontairement à la communauté, mais d'heures obligatoires et décidées par *l'école de méditation*. Si elles ne sont pas réalisées, l'adepte doit dédommager les heures non travaillées sur la base du salaire horaire de son propre travail. À défaut, l'individu est progressivement marginalisé : son parcours évolutif est ralenti et toute promotion de grade ésotérique ou toute obtention de rôle à responsabilité dans la communauté sociale lui est inaccessible.

## Biens immobiliers du fondateur et des associés : quelle différence ?

Les petites sociétés coopératives du bâtiment ont pour fonction le regroupement de toutes les propriétés données par les adeptes et les sympathisants de la communauté. Dans ce cas également, parler de « don » n'est pas correct, car un adepte initié citoyen « A » est obligé de céder tous ses biens à la communauté. Deux petites coopératives fonctionnent avec trois membres minimum et huit maximum, c'est là leur caractéristique juridique : tout le capital social est donc légalement détenu par quelques personnes. La conséquence de ce système est que les biens immobiliers sont transformés en interne en quotes-parts, réparties entre les divers associés avec la valeur d'un euro chacune.

Il en va autrement pour les biens immobiliers du *maître spirituel* : ceux-ci ne sont pas partagés entre les deux coopératives, et sont estimés, selon certaines sources, à environ cent quinze propriétés. Le système de pyramide économique se superpose même dans ce cas au système pyramidal ésotérique : très peu de personnes, communément appelées *la direction*, gèrent la richesse de toute la communauté ; voilà pourquoi, dans un article de leur « constitution »,

<sup>1</sup> La Cour a jugé qu'il s'agit d'un « choix de vie, comme un moine dans sa congrégation ».

il est établi que : « les biens laissés en don à la communauté ne pourront pas être restitués au propriétaire légitime si ce dernier décidait de la quitter ». Bien que la propriété juridique effective soit répartie entre peu d'adeptes, les travaux d'entretien et de restructuration sont à la charge de toutes les personnes se succédant dans une habitation déterminée : par conséquent, même les adeptes ne possédant aucune quote-part sociale de propriété participent de fait à l'entretien des immeubles, via une contribution incluant le prêt en cours.

C'est justement là que le bât blesse dans la communauté : elle s'accapare des ressources économiques en se fondant sur les sentiments des adeptes et en stimulant leur sens d'appartenance et de partage, même si ce partage ne concerne que quelques élus.

## Les mineurs dans la vie communautaire : un conditionnement sans fin

À travers les médias et ses écoles familiales internes, la communauté cherche à donner une image évoluée de son système éducatif. L'aspect coercitif n'est pas perceptible, l'endoctrinement ayant habitué les adeptes depuis leur plus jeune âge à une vision du monde liée à la magie et à des rites. Utiliser les enfants pour légitimer une méthode éducative alternative et efficace n'est pas une nouveauté pour la communauté Damanhur et vise à promouvoir ce style de vie.

Un mineur né ou entré dans la communauté est évidemment obligé de satisfaire les vœux de ses parents, et ceci fait justement naître une contradiction.

Un enfant ne naît pas dans la communauté par hasard : avant sa conception, les parents doivent introduire une demande formelle par écrit. Cette demande a une validité de six mois ; une fois ce délai écoulé, elle doit être renouvelée. Pour contrer toute réprobation du *département de l'éducation*, la législation sociale prévoit que les parents concevant un enfant sans l'autorisation des *organes sociaux*, assument tous les frais liés à la scolarité et aux soins médicaux alternatifs. Une fois obtenue l'autorisation écrite, les parents choisissent un parrain et une marraine avec lesquels ils décrivent ce que seront les caractéristiques dominantes du nouveau-né, depuis son apparence physique jusqu'à son caractère ; ces souhaits sont alors rédigés sur papier, comme s'il s'agissait d'un projet. Pour la réussite de cette « opération », les parrains et parents

s'engagent dans un programme rituel supplémentaire, comprenant prières et rites dédiés ; l'inaccomplissement de ces prières et rituels entraîne de lourdes sanctions disciplinaires. Après la naissance, l'enfant commence à participer à toutes sortes de rituels avec ses parents. À l'âge de sept ans, il devient protagoniste de ces rituels, assisté seulement en partie par les parrains. L'aspect rituel a pour fonction d'évoquer les traits de caractère souhaités et décrits dans le « projet » de naissance. D'après mon expérience, un tel projet n'a clairement jamais été couronné de succès. L'enfant poursuit sa croissance naturelle, heureusement pour lui d'ailleurs, les enfants de la communauté sont beaux, comme tous les enfants du monde, ils n'ont aucun pouvoir surnaturel, aucun don au-dessus de la norme : ils sont tels que mère nature les a faits.

L'endoctrinement social, dont les écoles internes sont l'instrument principal, et le déroulement de la vie sociale dans les divers *noyaux familiaux*, ont pour fonction la formation des enfants, futurs adeptes de la communauté.

Les rituels propres aux enfants durent jusqu'à l'âge de 14 ans ; ensuite, leur participation aux rituels est obligatoire. Dès l'âge de dix-huit ans, en Italie, l'enfant atteint la majorité légale ; dans la communauté Damanhur, le jeune de 18 ans est interrogé par les *Rois guides* quant à ses futures intentions. S'il a l'intention de continuer à vivre dans la communauté, il sera ultérieurement préparé à devenir, lui aussi, citoyen à part entière et adepte initié ; dans le cas contraire, il devra rapidement quitter la communauté. Naturellement, ces règles strictes ne s'appliquent pas à tout le monde, et les enfants des contribuables les plus importants font, bien sûr, partie des exceptions, échappant, comme dans tous les autres aspects sociaux ou rituels, à la logique du serment d'engagement et du sens de l'égalité trop souvent oublié.

J'ai pu assister au malaise des mineurs de cette communauté, provoqué par le transfert continu des parents et de leurs enfants d'un groupe familial à un autre, pour respecter des *dynamiques sociales*. De nombreux parents, dans le contexte social de la communauté, se séparent et vivent avec d'autres partenaires, parfois plusieurs. L'enfant est soumis à ces *dynamiques*, qui le mettent constamment en présence de nouvelles personnes, susceptibles de l'aimer ou non. La culpabilité parentale est très forte et leur façon d'y échapper est de s'intéresser à d'autres activités, - de même qu'à l'école familiale des voyages en forêt et dans la campagne visent à détourner l'enfant de ses besoins réels - ; ainsi, l'engagement principal que le parent a juré de prendre envers la communauté et le maître n'est pas entravé.

## Repercussions psychologiques sur les adeptes

Dans la communauté Damanhur, l'adepte initié citoyen « A » doit tenir une série d'engagements destinés à « accomplir » les choix de chacun à savoir faire coïncider les paroles avec les faits. En soulignant la liberté de choix de chacun de ses adeptes la communauté Damanhur réussit à masquer les limites d'action de ces derniers, qui se retrouvent tels des animaux dans un pâturage. Cette image n'est pas fortuite, elle fournit effectivement une représentation de la réalité sectaire de la communauté Damanhur : il n'y a pas de véritables barreaux, seulement des frontières idéologiques, représentées par le groupe/troupeau. S'en éloigner signifie souvent abandonner la communauté ou rester marginalisé. Le poids considérable des engagements que l'adepte est « chaleureusement invité » à respecter le prive du temps qu'il aurait pu consacrer à ses proches, en dehors de la communauté. Le choix d'un parcours initiatique comme celui de cette communauté, n'est pas compatible avec les rythmes de la société « extérieure ». Ce système renvoie à un système éducatif d'enfants ; la pédagogie au sens large a toujours eu un rôle important dans le développement et le contrôle des adeptes de la communauté. Le nombre d'engagements des adeptes augmente au fil des ans et les occasions d'échange avec la famille et les amis deviennent de plus en plus rares.

Toute personne qui rejoint la communauté Damanhur, à l'exception du maître spirituel, se déteste de son individualité mais également de sa richesse et donne à la communauté tous ses avoirs, comme ses biens immobiliers et ses indemnités de départ de sa profession antérieure.

L'individualité est morcelée en plusieurs parties pour être plus facilement contrôlable. La partie individuelle est divisée en *personnalités*, dont la *personnalité* spirituelle se nourrissant de magie et participant aux rituels.

Dans le contexte ésotérique et social de la communauté Damanhur, il y a d'innombrables *dynamiques* impliquant ces parties dont les plus célèbres sont les *cours d'éveil* payants, qui émanent de *l'école de méditation*. D'autres, appelées *Jeu de la Vie*, sont organisées par *l'organe social* qui supervise les *dynamiques sociales*. Les plus connues sont *le Voyage*, un parcours en caravanes, avec la présence continue du *maître*, au cours de laquelle sont élaborés de nouveaux concepts de leur philosophie et recherchés des solutions à d'anciens concepts jamais partagés ; et puis, *les voyages à travers bois*, une sorte de cours de survie visant à stimuler une proximité entre les partici-

pants ; enfin, la *dynamique* désormais tombée en désuétude, la *bataille* entre deux équipes, les jeunes et les plus âgés. Ces *dynamiques* concernent toute la population de la communauté et l'on ne peut s'y soustraire ; ce sont des *dynamiques* « fortement conseillées » qui servent à démontrer la loyauté des adeptes envers la communauté, mais dont le véritable objectif est de distraire les adeptes. Sous prétexte de bannir les habitudes, les personnes accumulent du stress émotionnel, dû aux difficultés d'adaptation récurrentes, et ce stress contribue à la docilité des adeptes, focalisant l'attention sur leurs limites et faisant accepter toute solution apportée par le maître.

Pour distinguer les adeptes les plus méritants et marquer la différence entre les meilleurs, leur grade ésotérique est relevé, et on leur assigne de nouvelles obligations sociales honorables. Cette *dynamique* influe positivement sur la masse des « non-méritants », qui cherchent d'autres solutions pour parvenir à ce statut. Régulièrement, le *Chef de méditation*, sur les directives du *maître*, proclame des « promotions » pour tous, augmentant ainsi l'estime de soi et l'esprit de corps. L'équilibre entre évolution spirituelle et évolution sociale est ainsi habilement maintenu. Ce système tient beaucoup de celui de la carotte et du bâton, qui consiste à utiliser récompenses et punitions, en fonction des circonstances, pour imposer sa volonté aux autres, comme cela se fait avec les chevaux et les ânes.

Avec une charge de travail toujours pressante, il ne reste de la vie sociale et familiale d'autrefois, avec le temps, qu'un simple souvenir, ranimé par les rares occasions de rencontre, et remplacé de plus en plus par l'affection envers les frères et les sœurs de la communauté, tous souffrant de ce choix.

Le mal provient de l'*extérieur* qui, selon une idée commune, souhaite détruire la vérité et la réalité porteuses d'évolution : la souffrance psychologique à laquelle sont soumis les adeptes se transforme donc en un effort de résistance à l'ennemi imaginaire, afin d'atteindre l'objectif suprême, qui jamais ne sera accompli totalement.

## Pour conclure

L'absence de fondement de cette philosophie est confirmée par le fait que la sphère d'amour et de fraternité ne vaut que pour ceux qui restent à l'intérieur de la communauté. Celui qui sort est immédiatement considéré comme un « élément non-dialoguant » avec la communauté. Le secret initiatique est le

plus souvent remplacé par la loi du silence ; les thèmes de la communauté ne peuvent être abordés avec des tiers ou avec les personnes ayant quitté la communauté, même s'il s'agit d'amis, de parents ou de membres de la famille.

D'autres contradictions plus marquées apparaissent en confrontant leurs principes et la réalité effective : on s'aperçoit alors que l'écologie, la spiritualité et la liberté sont des instruments utilisés à la seule fin de promouvoir leurs produits. Cette communauté est une structure pyramidale oligarchique. La communauté Damanhur n'est pas une philosophie païenne, mais une idéologie anticatholique et antiétatique précise, comme le montrent les déclarations du maître spirituel aux adeptes, prononcées au fil des ans pendant les *soirées sociales (rite d'auto-libération)* et dans des articles de presse. Les catholiques ne peuvent appréhender cette réalité parce que la magie y touche tous les domaines.

